

2018

# RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Eau Potable



SIAEPA du Cubzadais Fronsadais  
[www.siaepa-cf33.fr](http://www.siaepa-cf33.fr)

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RÉALISÉES :

- PAR SOGEDO
- PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2018.

Les services délégués à SOGEDO sont :

- Production, Traitement et Distribution publique d'Eau Potable
- Entretien, Réparations des matériels et des réseaux
- Facturation et Encaissement des redevances

Type de Contrat :	AFFERMAGE EAU
Date de signature par la Collectivité :	19 décembre 2008
Date de visa de la Préfecture :	23 décembre 2008
Date d'effet :	01 janvier 2009
Date d'échéance :	31 décembre 2020
<b>Avenant n°1</b>	<b>Intégration de la station de production de Salignac</b>
Date de signature par la Collectivité :	16 Novembre 2010
Date de visa de la Préfecture :	19 Novembre 2010
Date d'effet :	21 Décembre 2010
Date d'échéance :	31 décembre 2020

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES CHIFFRES DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LES ABONNES</b> .....	<b>7</b>
2.1	Détail des abonnés au 31/12/2018.....	7
2.2	Traitement des demandes .....	8
<b>3</b>	<b>PRODUCTION ET RENDEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>Volumes</b> .....	<b>9</b>
3.1.1	Volumes prélevés.....	9
3.1.2	Volumes produits.....	10
3.1.3	Volumes consommés comptabilisés.....	10
3.1.4	Volumes consommés autorisés non comptés .....	11
<b>3.2</b>	<b>Rendement</b> .....	<b>12</b>
3.2.1	Rendement primaire.....	12
3.2.2	Décret n°2012-97 du 27 janvier 2021 .....	12
<b>3.3</b>	<b>Suivi des indicateurs</b> .....	<b>13</b>
3.3.1	Protection de la ressource .....	13
3.3.2	Connaissance des réseaux .....	14
3.3.3	Sectorisation .....	15
<b>3.4</b>	<b>Suivi des consommables</b> .....	<b>16</b>
3.4.1	Consommation énergétique .....	16
3.4.2	Produits de traitement.....	16
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX</b> .....	<b>17</b>
<b>4.1</b>	<b>Interventions SOGEDO</b> .....	<b>17</b>
4.1.1	Suivi de la ressource .....	17
4.1.2	Renouvellement des branchements et des compteurs .....	17
4.1.3	Nettoyage des réservoirs .....	18
4.1.4	Opérations de renouvellement.....	18
4.1.5	Interruptions de service.....	19
4.1.6	Recherche de fuite .....	19
<b>4.2</b>	<b>Travaux SIAEPA</b> .....	<b>20</b>
4.2.1	Renouvellement des réseaux.....	20
4.2.2	Extensions de réseaux.....	20
4.2.3	Autres travaux.....	20
4.2.4	Bilan des interventions de l'année.....	21
<b>5</b>	<b>QUALITE DE L'EAU</b> .....	<b>22</b>
<b>5.1</b>	<b>Qualité bactériologique</b> .....	<b>22</b>
5.1.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	23
5.1.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO .....	23
<b>5.2</b>	<b>Qualité physico-chimique</b> .....	<b>24</b>
5.2.1	Réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS.....	24
5.2.2	Réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO .....	24
<b>5.3</b>	<b>Synthèse générale de la qualité de l'eau distribuée</b> .....	<b>24</b>
<b>5.4</b>	<b>Branchements en plomb</b> .....	<b>26</b>

<b>6</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU.....</b>	<b>26</b>
<b>6.1</b>	<b>Prix de l'eau .....</b>	<b>26</b>
6.1.1	Les modalités de tarification.....	26
6.1.2	Le prix de l'eau.....	26
6.1.3	Présentation d'une facture .....	27
<b>6.2</b>	<b>Facturation .....</b>	<b>27</b>
6.2.1	Taux d'impayés .....	28
6.2.2	Gestion des abonnés.....	28
6.2.3	Taux de réclamations.....	28
6.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	28
<b>6.3</b>	<b>Redevances AEAG .....</b>	<b>29</b>
<b>7</b>	<b>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....</b>	<b>34</b>
<b>7.1</b>	<b>Etat de la dette.....</b>	<b>34</b>
7.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	34
7.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	34

## Introduction

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS-FRONSADAIS assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical, soit 32 communes.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable,
- l'entretien, les réparations des matériels et des réseaux,
- la facturation et l'encaissement des redevances.

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'Eau Potable a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 :

- La prime fixe annuelle est de **12,00 € H.T.**
- Le prix au m3 est de 0,38 € H.T

Par délibération n°2014/55 en date du 12 décembre 2014 le prix au m3 est passé à **0,41 € H.T.** au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tenir compte des projets d'investissement.

Ce prix est maintenu au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# 1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

SYNTHESE			2017	2018	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	93.6%	93.6%	-
	Indice sectorisation	%	60%	100%	+66%
Gestion patrimoniale	Indice de connaissance du réseau	-	90	90	-
	Linéaire de réseau	km	807.01	807.73	+0.09%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	-
	Nombre de réparations de conduites	-	267	195	-27%
	Nombre d'interventions sur branchements	-	438	302	-31%
	Volumes produits (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m <sup>3</sup> /an	3 403 202	3 308 350	-2.79%
	Volumes consommés comptabilisés (période de relève octobre n-1 à septembre n)	m <sup>3</sup> /an	2 685 994	2 634 147	-1.93%
	Rendement du réseau de distribution (ONEMA)	%	80.20%	80.72%	+0.6%
	Indice linéaire de pertes en eau	m <sup>3</sup> /j/km	2.28	2.15	-5.6%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur les 5 dernières années)	%	0.71%	0.77%	+8.45%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	99	100	+1%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%	100	100	-
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	12.07	8.41	-30.41%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	22 688	23 206	+2.28%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1.91	2.28	+19.37%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.35	0.56	+60%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	-
	Prix (*) de l'eau pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/m <sup>3</sup>	1.689	1.694	+0.3%

(\*) le prix tient compte de la part SIAEPA (fixe et variable), de la part SOGEDO (fixe et variable) et des redevances AEAG.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2018
Indicateurs descriptifs des services d'eau potable					
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	51 236
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	SOGEDO / Collectivité	1.694
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour
Indicateurs de performance					
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	100
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	SOGEDO	100
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	90
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	80.72
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /j/km	SOGEDO	0.12
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m <sup>3</sup> /j/km	SOGEDO	2.15
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.77%
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	93.6
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m <sup>3</sup> facturé	SOGEDO	0.001
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	8.41
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	22
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.28
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	0.56

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2018

COMMUNES	Population	Abonnés 2017	ABONNES 2018				Evolution 2017/2018 %
			Comm	Domest.	TOTAL	Dont sup 500m3/an	
Asques	484	221	9	216	225	1	1.81
Val de Virvée	3519	1481	21	1461	1516	8	2.36
Cadillac en Fronsadais	1284	565	9	569	578	4	2.30
Cavignac	1931	878	10	912	922	15	5.01
Cézac	2550	1018	13	1012	1025	11	0.69
Cubnezais	1454	617	15	641	656	6	6.32
Cubzac les Ponts	2404	1129	19	1114	1133	24	0.35
Fronsac	1235	558	10	552	562	31	0.72
Galgon	3128	1423	20	1408	1428	19	0.35
Gauriaguet	1220	523	7	540	547	2	4.59
La Lande de Fronsac	2408	1035	12	1037	1049	9	1.35
La Rivière	403	186	7	183	190	3	2.15
Lugon et l'île du Carney	1266	623	10	619	629	7	0.96
Marsas	1208	486	7	479	486	4	0.00
Mouillac	93	36	1	36	37	3	2.78
Perissac	1168	522	14	512	526	7	0.77
Peujard	2195	843	22	833	855	10	1.42
Saillans	400	193	5	189	194	7	0.52
St Aignan	229	118	3	117	120	2	1.69
St André de Cubzac	11000	5269	61	5366	5427	81	3.00
St Genès de Fronsac	782	330	3	331	334	4	1.21
St Germain la Rivière	390	175	6	166	172	3	-1.71
St Gervais	1842	737	12	750	762	12	3.39
St Laurent d'Arce	1453	604	11	603	614	6	1.66
St Michel de Fronsac	515	258	6	251	257	5	-0.39
St Romain la Virvée	875	381	5	385	390	4	2.36
Tarnes	306	127	4	123	127	1	0.00
Vérac	933	385	7	379	386	6	0.26
Villegouge	1299	541	17	562	579	7	7.02
Virzac	1085	427	7	466	473	10	10.77
Marcenais	759	352	9	344	353	5	0.28
Prignac et Marcamps	1418	647	15	639	654	14	1.08
<b>TOTAUX</b>	<b>51 236</b>	<b>22 688</b>	<b>377</b>	<b>22 795</b>	<b>23 206</b>	<b>331</b>	<b>2.28</b>



## 2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

IP Indice de performance	Nature	2017	2016
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100 %	100 %
IP2 :	Proportion de lettre d'attente	0	0
IP3 :	Réclamations	-	-
	<b>A Service de l'eau</b>		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	0	0
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	0	2
	A 4-1 Manque de pression	0	1
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	2	3
	<b>C Travaux</b>		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	1
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	0	1
	<b>D Service relations commerciales</b>		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	0	0
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	93	57
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	3	3
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100 %	100 %
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95 %	95 %
IP6 :	Existence d'engagements envers le client	-	-
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui

## 3 PRODUCTION ET RENDEMENT

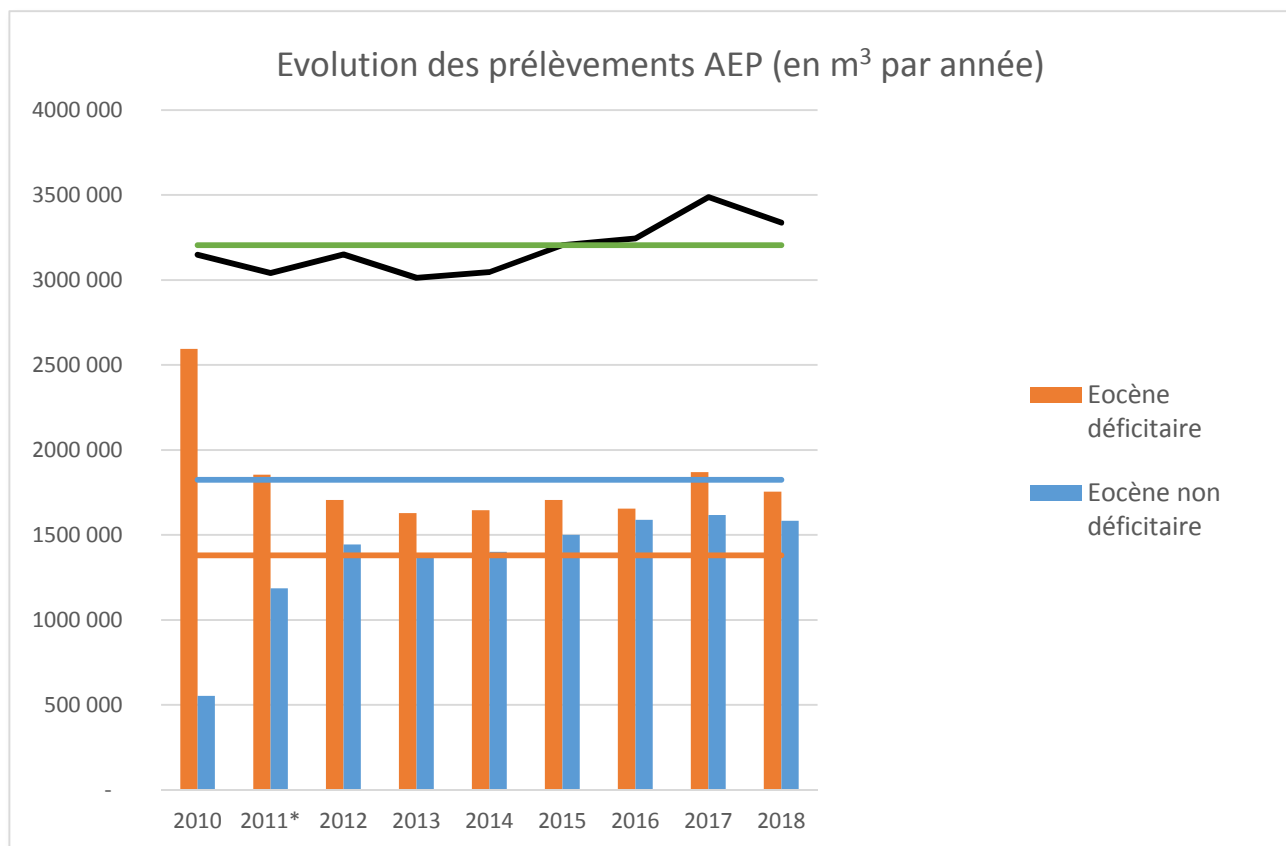
### 3.1 VOLUMES

#### 3.1.1 VOLUMES PRELEVES

Les volumes prélevés par les forages des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Prélèvement global	2017	2018	Evolution
Forage les Billaux	1 107 042	<b>969 575</b>	<b>+13%</b>
Forage de Salignac	1 043 922	<b>1 005 424</b>	<b>-1%</b>
Forage de Doret	762 370	<b>788 090</b>	<b>+12%</b>
Forage de la Brauge	573 245	<b>577 812</b>	<b>+6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 486 579</b>	<b>3 340 901</b>	<b>+7%</b>

Le graphique présenté ci-dessous montre que la mise en service de la station de SALIGNAC puis du réservoir de MARCENAI ont permis de rééquilibrer les prélèvements de chaque nappe. Une étude stratégique du réseau est en cours pour permettre d'améliorer encore le fonctionnement du réseau.



### 3.1.2 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits des stations de Doret, Les Billaux, La Brauge et Les Nauves sont présentés ci-dessous :

Comparaison sur l'année de « facturation »

Production globale	2017 <sup>(1)</sup>	2018 <sup>(2)</sup>	Evolution
Station les Billaux	1 037 745	<b>979 435</b>	<b>-5.62%</b>
Station de Salignac	1 060 565	<b>1 014 406</b>	<b>-4.35%</b>
Station de Doret	760 885	<b>775 618</b>	<b>+1.94%</b>
Station de la Brauge	544 007	<b>538 891</b>	<b>-0.94%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 403 202</b>	<b>3 308 350</b>	<b>-2.78%</b>

Les valeurs indiquées par colonne correspondent aux volumes produits sur la période :

<sup>(1)</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017

<sup>(2)</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018

Comparaison sur l'année civile

Production globale	2017	2018	Evolution
Station les Billaux	1 087 377	<b>957 575</b>	<b>-11.9%</b>
Station de Salignac	1 036 193	<b>1 005 997</b>	<b>-2.9%</b>
Station de Doret	761 825	<b>774 619</b>	<b>1.67%</b>
Station de la Brauge	545 658	<b>543 939</b>	<b>-0.3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 431 053</b>	<b>3 282 130</b>	<b>-4.34%</b>

### 3.1.3 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES

Facturation	2017	2018	Evolution
Facturation eau potable	2 685 994	2 634 147	-1.93%
<b>TOTAL</b>	<b>2 685 994</b>	<b>2 634 147</b>	<b>-1.93%</b>

A rendement constant, le volume consommé comptabilisé sur l'année 2018 représenterait **2 613 270 m<sup>3</sup>**.

### 3.1.4 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

L'évolution des volumes non comptés caractéristiques du service sont présentées ci-dessous :

#### Volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m <sup>3</sup> )
Analyseur de pH	Nombre d'analyseurs	600	4	2 400
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Purge de conduites	Nombre de purges	30	497	14 910
Désinfection après travaux	Nombre d'opération V variable selon chantier		7	1 680
Désinfection après travaux lotissements			9	315
Purges secteur Les Billaux (accumulation de Fer)	Volume utilisé			2 500
<b>TOTAL</b>				<b>28 605</b>

#### Volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume (m <sup>3</sup> )
Par SDIS	Nombre de poteaux	10	649	6 490
Par Sogedo	Nombre de poteaux	10	150	1 500
<b>TOTAL</b>				<b>7 990</b>

## 3.2 RENDEMENT

### 3.2.1 RENDEMENT PRIMAIRE

RENDEMENT	2017	2018	Evolution
<b>Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)</b>	<b>80.2</b>	<b>80.72</b>	<b>+0.64%</b>
Rendement primaire du réseau d'eau potable	78.9	79.6	+0.89%
Volume des pertes d'eau	672 373	637 608	-5.17%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	9.27	9.02	-2.69%
Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /j/km)	2.28	2.15	-5.57%

La CLE retient une nouvelle grille d'appréciation de l'ILP :

Niveau de perte faible	ILP <= 0.08 X D
Niveau de perte modéré	0.08 X D <= ILP <= 0.15 X D
Niveau de perte élevé	0.15 X D <= ILP <= 0.29 X D
Niveau de perte très élevé	0.29 X D < ILP

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc  $D = 23\,206 / 807.73 = 28.73$

De ce fait, l'ILP référence est de  $0.08 \times 28.73 = \mathbf{2.298}$

L'ILP calculé est de 2.15. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte modéré**.

### 3.2.2 DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2021

Le décret n°212-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

## Objectif de rendement du réseau :

Le décret définit un seuil minimal de rendement du réseau de 85 %. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

- Un terme fixe égal à 65% ;
- Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

**NB : l'indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / au linéaire de réseau, hors branchements

Cependant, le syndicat remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**.

Ces deux facteurs sont :

- La ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux (SAGE Nappes Profondes).
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m<sup>3</sup> par an.

De ce fait, le **rendement décret** = 70% + (0,2 x 9,02) = **71,8 %**

Ainsi le rendement du service est **supérieur au** seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai est en conformité avec le décret n°212-97 du 27 janvier 2012.

*En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'action n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

SOGEDO poursuit ses efforts pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité à la recherche de fuite. Dès qu'une fuite est détectée, la réparation est programmée et exécutée.

## 3.3 SUIVI DES INDICATEURS

### 3.3.1 PROTECTION DE LA RESSOURCE

Tableau de détail du barème :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action
	20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours
	40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 % : Dossier déposé en préfecture
	60 % : Arrêté préfectoral signé
	80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre
	100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2017
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
<b>Ensemble des ressources (*)</b>	<b>93.6%</b>

(\*) Pondération par Unité de Gestion (donnée ARS).

### 3.3.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX

Tableau de détail du barème :

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
<b><u>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100%	5
<b><u>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</u></b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	non	0

+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	oui	5
<b>Nombre de points total obtenus</b>			<b>90</b>

Depuis 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

### 3.3.3 SECTORISATION

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégué.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2017	2018	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	60%	100%	<b>+66%</b>

L'atteinte des 100% n'est validée que lorsque les données de sectorisation sont fournies sur plus de 90% de l'année.



### 3.4 SUIVI DES CONSOMMABLES

#### 3.4.1 CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation électrique (kWh/an)	2017	2018	Evolution
Station les Billaux	760 806	707 674	-6.98%
Station de Doret	518 782	475 904	-8.26%
Station la Brauge	461 809	452 492	-2.01%
Station Salignac	743 498	688 096	-7.45%
Débitmètre Saillans	-605	83	+114%
Débitmètre St Romain la Virvée	3	5	+0.66%
Débitmètre Vérac	-8	10	+225%
Débitmètre St Gervais	-7	7	+200%
Débitmètre Cézac	100	86	-14%
Réservoir St Aignan et débitmètre	417	525	+25.89%
Réservoir Montalon	1208	-1 431	-218%
Réservoir Cavignac	110	73	+33.63%
Réservoir Marcenais	8505	10 455	+22.92%
<b>TOTAL</b>	<b>2 494 618</b>	<b>2 333 979</b>	<b>-6.4%</b>

En 2016, un audit énergétique a été engagé par l'exploitant sur les stations d'eau potable de La Brauge à PEUJARD et Doret à SAINT ANDRE DE CUBZAC. Des axes d'amélioration ont été avancés.

#### 3.4.2 PRODUITS DE TRAITEMENT

Produits traitement (en kg / an)	2017	2018	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	600	490	-18.3%
Chlore gazeux (Doret)	300	294	-2%
Chlore gazeux (Peujard)	200	196	-2%
Chlore gazeux (Salignac)	350	392	+60%
Neutralite (Doret)	56 000	39 500	-29.5%
Neutralite (Peujard)	15 000	24 000	+12%
Neutralite (Salignac)	106 900	107 500	+0.6%

---

## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

---

### 4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

#### 4.1.1 SUIVI DE LA RESSOURCE

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution quotidienne du niveau d'eau dans les forages.

	2017			2018		
	Statique	Dynamique	Débit m3/h	Statique	Dynamique	Débit m3/h
Billaux F4	3.78	9.72	200	5.12	12.08	200
Doret	8.96	12.33	160	14.18	16.67	160
Peujard	32.80	36.71	100	32.86	36.8	100
Salignac	51.27	65.05	150	51.42	65.22	150

Les forages sont équipés depuis la fin de l'année 2014 avec des sondes de mesure en continu des niveaux piézométriques.

#### 4.1.2 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS ET DES COMPTEURS

Renouvellement	2017	2018	Evolution
Branchements par Sogedo	35	38	8.6%
Compteurs DN15	863	1 126	30.48%
<b>TOTAL</b>	<b>898</b>	<b>1 164</b>	<b>29.6%</b>

Depuis l'année 2014, les interventions de renouvellement de compteurs sont réalisées à l'aide d'un smartphone équipé d'une application spécifique.

Avant chaque intervention, un courrier est dorénavant envoyé aux abonnés pour les informer de l'arrivée de l'exploitant et les sensibiliser sur l'accessibilité de leur compteur. Si le compteur n'est pas accessible ou que l'abonné souhaite être présent le jour du renouvellement, l'abonné peut contacter l'agence SOGEDO de Saint André de Cubzac afin de fixer un rendez-vous.

Grâce à l'application spécifique, les démarches administratives sont réduites car c'est l'agent qui saisit directement sur le smartphone les informations du nouveau compteur et prend une photo du compteur avant démontage pour conserver une trace de l'index en cas de litige.

### 4.1.3 NETTOYAGE DES RESERVOIRS

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Type	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	22/11/2018	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	29/11/2018	-
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	11/12/2018	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	oui	2	27 et 28/11/2018	Zones de cloquage
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	13/11/2018	-
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	07/11/2018	-
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	16/10/2018	-
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	23/11/2018	-

### 4.1.4 OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond aux remplacements des matériels obsolètes ou défectueux concernant les ouvrages de production et de distribution. Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Actionneur vanne automatique sur la Déferrisation	Garantie	500€
Salignac	Pompe de forage Grundfos	Programme	9 800€
Les Billaux	Actionneur vanne pneumatique sur la Déferrisation	Garantie	310€
Les Billaux	Sonde de niveau sur forage F4	Garantie	503€
Doret	Vanne pneumatique KSB sur Déferrisation	Garantie	1 075€
		<b>TOTAL</b>	<b>12 188 €</b>

#### 4.1.5 INTERRUPTIONS DE SERVICE

Interruption de service	2017	2018	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	9	13	<b>44.4%</b>
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	7	6	<b>-14.3%</b>
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	267	189	<b>-29.21%</b>
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	<b>274</b>	<b>195</b>	<b>-28.8%</b>
Abonnés desservis	22 688	23 206	<b>2.28%</b>
Taux d'interruptions de service non programmées	<b>1.207</b>	<b>0.84</b>	<b>-30.4%</b>

Pour toutes les interruptions programmées, une diffusion à l'ensemble des abonnés concernés a été réalisée :

- Soit par parution dans la presse locale,
- Soit par avertissements dans les boîtes aux lettres.

Les autres interruptions sont liées à des incidents sur le réseau de distribution. La coupure d'eau est réalisée le temps d'effectuer la réparation.

#### 4.1.6 RECHERCHE DE FUITE

Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2017	2018	Evolution
Linéaire inspecté (km)	681	645	-5.3%
Nombre de fuites détectées	99	86	-13.1%

## 4.2 TRAVAUX SIAEPA

### 4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

L'ensemble travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement des canalisations en 2018 est présenté ci-après :

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable		Linéaire (ml)
St André de Cubzac - Rue Nationale « Nord »	Ø 125 Blutop	655 ml
Galgon - Pimpine	Ø 63 PVC	380 ml
Cubnezais - Rue de Merlet	Ø 160 PVC	750 ml
St André de Cubzac - Av de la République	Ø 140 PVC	460 ml
St André de Cubzac - Rue Nationale « Sud »	Ø 300 Fonte	500 ml
St André de Cubzac - Chemin de Labry	Ø 125 PVC	817 ml
Fronsac - Poinçonnet	Ø 110 PVC	1 260 ml
St Laurent d'Arce - Rue de Faurès	Ø 150 Fonte	1 044 ml
Marsas - Route de Libourne	Ø 125 PVC	740 ml
Lugon - Rue Marcel Ravel	Ø 125 PVC	224 ml
<b>TOTAL</b>		<b>6 830</b>

### 4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Sans objet en 2018.

### 4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Lotissement Gauriaguet - Les Chaumes	Ø 63 PVC	150 ml
Lotissement Lugon - Le Clos de Ravel	Ø 63 PVC	250 ml
Lotissement Lugon - Les Terrasses de Salingro	Ø 50 PVC	98 ml
Lotissement St André de Cubzac - Bois Milon	Ø 140 PVC	1 500 ml
Lotissement St André de Cubzac - Chemin de Mouton	Ø 63 PVC	70 ml
Lotissement Cavignac - Le Vallon des Poètes	Ø 63 et 110 PVC	700 ml
Lotissement Villegouge - Le Clos des Mésanges	Ø 63 PVC	200 ml
Lotissement Villegouge - Les Palombes	Ø 125 PVC	260 ml
Lotissement St Gervais - Les Hauts de St Gervais	Ø 63 PVC	50 ml
Lotissement Villegouge - Les Palombes	Ø 63 PVC	125 ml
<b>TOTAL</b>		<b>3 423</b>

#### 4.2.4 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE

Le taux moyen de renouvellement annuel du réseau est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de conduites renouvelées sur 5 ans par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2017	2018
<b>Renouvellement de branchements (nb)</b>	35	38
Extensions de réseaux (km)	3.624	3.423
Renouvellement de réseaux (km)	4.292	6.830

Indicateurs des réseaux de distribution	2017	2018
<b>Linéaire total du réseau de distribution (km)</b>	<b>807.01</b>	<b>807.73</b>
<b>Taux moyen d'extension du réseau (%)</b>	<b>0.39 %</b>	<b>0.38 %</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau (%)</b>	<b>0.71 %</b>	<b>0.77 %</b>

Tableau récapitulatif des données des 5 dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne sur 5 ans
Extension (ml)	3 370	4 603	607	3 624	3 423	0.38 %
Renouvellement (ml)	14 455	3 549	2 138	3 891	6 830	0.77%

---

## 5 QUALITE DE L'EAU

---

Cette synthèse est élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire réglementaire de l'ARS et des résultats de l'autocontrôle analytique réalisé par SOGEDO.

L'ensemble des analyses est effectué par un Laboratoire Agréé, à tous les stades de l'alimentation :

- la ressource
- la production
- le réseau

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses réalisées	
		ARS	SOGEDO
Ressource	Pont de Girard 2	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	1	0
Ressource	Le Doret 2	2	0
Ressource	La Brauge	0	0
Ressource	Salignac les Nauves	1	0
Production	Station La Brauge	6	10
Production	Station Le Doret	7	10
Production	Station Les Billaux	6	10
Production	Salignac Les Nauves	8	10
Distribution	Chez les abonnés	99	32
<b>TOTAL</b>		<b>130</b>	<b>72</b>

### 5.1 QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

### 5.1.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	1	0	0
Ressource	Le Doret 2	1	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Ressource	Salignac Les Nauves	1	0	0
Production	Station La Brauge	5	0	0
Production	Station Le Doret	5	0	0
Production	Station Les Billaux	5	0	0
Production	Salignac Les Nauves	7	0	0
Distribution	Chez les abonnés	87	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>112</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

### 5.1.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Type	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Pont de Girard 2	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard	0	0	0
Ressource	Le Doret 1	0	0	0
Ressource	Le Doret 2	0	0	0
Ressource	La Brauge	0	0	0
Production	Station La Brauge	10	0	0
Production	Station Le Doret	10	0	0
Production	Station Les Billaux	10	0	0
Production	Salignac Les Nauves	10	0	0
Distribution	Chez les abonnés	32	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>72</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## 5.2 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

### 5.2.1 REALISEES DANS LE CADRE DU CONTROLE SANITAIRE ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	4	23	99	1	4
Composés organiques	3	8	4	0	0
Pesticides	3	6	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	10	10	0
Radioactivité	0	4	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Non-conformité CVM à Saint Laurent d'Arce le 20/09/2018, non confirmée par la contre analyse du 11/10/2018.
- Non-conformité Nickel à Cézac le 17/05/2018, non confirmée par la conter analyse du 25/05/2018.

### 5.2.2 REALISEES DANS LE CADRE DE L'AUTOSURVEILLANCE SOGEDO

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement des limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	40	36	0	1
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous produits de désinfection	0	0	0	0	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

## 5.3 SYNTHESE GENERALE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour l'année 2017, toutes les analyses ont respecté les références de qualité bactériologiques et physico-chimiques.

- 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique,
- 99 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique,

**Aucun problème qualitatif majeur n'a été décelé sur l'eau distribuée au cours de l'année 2017.**

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 105 analyses bactériologiques et 114 analyses physico-chimiques réalisés sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Les eaux distribuées sur l'ensemble du syndicat proviennent de 6 forages profonds captant la nappe de l'Éocène situés sur les communes de Saint André de Cubzac ("Doret 1 bis"), Peujard ("La Broaze"), Salignac ("Les Naaves") et les Billaux ("Pont Girard 2", "Palu de Rabi 3" et "Rabi Girard"). L'eau subit un traitement de défermentation et neutralisation (correction du pH) suivi d'une désinfection au chlore gazeux dans les stations de "Doret" à Saint André de Cubzac, "La Broaze" à Peujard et "Girard" aux Billaux et "Les Naaves" à Salignac. Ces forages sont dotés de périmètres de protection. Cette eau est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Asques, Les Billaux, Cadillac-En-Fronsadais, Cavignac, Cazac, Cubzacais, Cubzac-Les-Ponts, Fronsac, Galgon, Gaurignac, La Lande de Fronsac, Lagon-En-Fle-De-Carnay, Marcenais, Marsas, Mouillac, Périssac, Peujard, Prignac-En-Marcamps, La Rivière, Saillans, St-Aignan, St-André-De-Cubzac, St-Antoine, St-Genès-de-Fronsac, St-Germain-de-la-Rivière, St-Gervais, St-Laurent-d'Arce, St-Michel-De-Fronsac, St-Romain-La-Virvée, Salignac, Tarnes, Val-de-Virvée, Vèze, Villegosse, Virsac. La SOGEDO exploite les stations de traitement et l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable du syndicat.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont une gêne pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des canalisations, ou mal entretenir des réservoirs de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de circulation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (à savoir, si clapet).

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

#### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,40 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 13,78 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément doit être inférieure à 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,40 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur en pesticides doit être inférieure ou égale à 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,030 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eau-potable.geste.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodière 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : [an-4833-sante-environnement@ars.nouvelle-aquitaine.fr](mailto:an-4833-sante-environnement@ars.nouvelle-aquitaine.fr)

## 5.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La concentration maximale autorisée de plomb dans les eaux de distribution est diminuée par 5 selon le Décret 2001-1220.

L'arrêté du 4 novembre 2002 précise les modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb (et indirectement du cuivre et du nickel).

Les conclusions ont été les suivantes : Risque élevé

*Remarque : Les habitations possédant de vieux réseaux internes (généralement antérieur à 1945) doivent être vérifiés et remplacés par leur propriétaire.*

Sur le territoire syndical, tous les branchements au plomb ont été remplacés en domaine public.

---

## 6 TARIFICATION DE L'EAU

---

### 6.1 PRIX DE L'EAU

#### 6.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité) reversé par le délégataire à la collectivité pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que l'Agence de l'Eau (préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux) ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ème</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

#### 6.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'eau pour une durée de 12 ans. Les prix de base du délégataire s'établissaient à 20,65 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,422 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé. L'avenant n°1 du 16 novembre 2010 a porté le prix du m<sup>3</sup> consommé à 0,442 € H.T. (la prime fixe restant inchangée à 20,65 € H.T. par an). Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 12,00 € H.T. et le m<sup>3</sup> consommé à 0,38 € H.T. Ces tarifs ont été reconduits jusqu'en 2014.

Par délibération en date du 12 décembre 2014 le prix au m<sup>3</sup> est passé à 0,41 € H.T.

### 6.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>
<b>SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS</b>
<b>SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M<sup>3</sup></b>

<u>Service de l'Eau</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/18	01/01/19	Ecart %	01/01/18	01/01/19
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	<b>22.340 €</b>	<b>22.920 €</b>	2.6%	22.340 €	22.920 €
Consommation ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.478 €</b>	<b>0.478 €</b>	0.0%	57.360 €	57.360 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	<b>12.000 €</b>	<b>12.000 €</b>	0.0%	12.000 €	12.000 €
Part Collectivité ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.410 €</b>	<b>0.410 €</b>	0.0%	49.200 €	49.200 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Agence de l'Eau - Prélèvement ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.097 €</b>	<b>0.097 €</b>	-0.4%	11.688 €	11.640 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution ( m <sup>3</sup> )	120	<b>0.33 €</b>	<b>0.33 €</b>	0.0%	39.600 €	39.600 €
<b>TVA</b>		5.50%	5.50%		10.5703 €	10.5996 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				0.3%	<b>202.758 €</b>	<b>203.320 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				0%	<b>1.388 €</b>	<b>1.387 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				0.3%	<b>1.690 €</b>	<b>1.694 €</b>

En application de l'arrêté du 28 avril 2016, le prix de l'eau est également présenté sous la forme suivante :

- Abonnement : 36,84 € TTC par an
- Prix de l'eau au litre hors abonnement : **0,00139 € TTC/litre**

## 6.2 FACTURATION

## 6.2.1 TAUX D'IMPAYES

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2017	2018
Nombre de factures émises au 31/12/17:	50 267	51 357
Nombre de factures non soldées au 31/12/18 :	1 099	1 220
Montant facturé l'année précédente (€) :	4 558 227	4 680 958
Montant impayé au 31/12/17 (€) :	87 261.13	10 769.24
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>1.91%</b>	<b>2.28%</b>

## 6.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2017	2018	Evolution
<b>Facturation :</b>			
Nb Factures émises :	50 267	51 357	2.17%
<b>Relances :</b>			
Nb Relances simples :	11 027	9 828	-10.87%
Nb de relances majorées :	4 399	4 344	-1.25%
<b>Contentieux :</b>			
Nombre :	1 210	2 728	125.40%
Montant :	44 757.15	10 069.20	132.52%
<b>Charte solidarité :</b>			
Nombre de dossiers présentés :	125	86	-31.20%
Nombre de dossiers acceptés :	38	27	-28.95%
Montant :	2 503	1 348	-46.14%

## 6.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Taux de réclamations (A)	2017	2018	Evolution
Nombre de réclamations écrites	8	13	62.50%
Nombre d'abonnés	22 688	23 206	2.28%
<b>Taux de réclamations / 1000 abonnés</b>	<b>0.35</b>	<b>0.56</b>	<b>60%</b>

## 6.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2017	2016
Nombre de dossiers traités	1	2
Volume total dégrévé (m <sup>3</sup> ) :	2 615	1 402
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	1 234	665

Demandes d'écètements	2017	2018
Nombre de dossiers traités	117	139
Volume total écèté (m <sup>3</sup> ) :	54 945	57 642
Montant global du écètement en € (part gestion) :	25 933.57	27 470

### 6.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2018 est présenté dans les pages suivantes.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

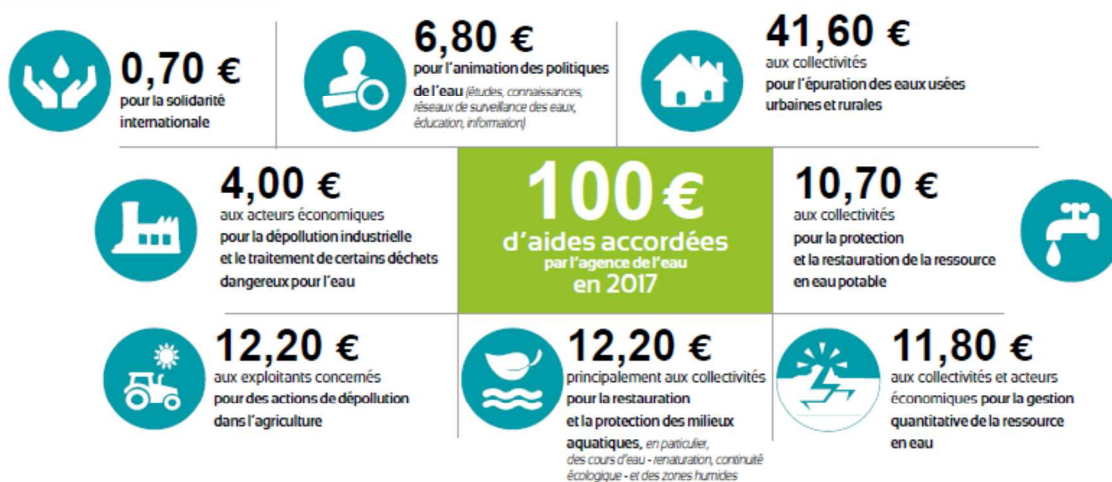


### Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



### Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?



## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4  
Tél. 05 61 36 37 38  
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES  
**AGENCES  
DE L'EAU**  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



---

---

## **7 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA**

---

### **7.1 ETAT DE LA DETTE**

La dette au 31/12/2017 et au 31/12/2018 est présentée dans les annexes jointes.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2018 s'élève à 525 826 €.

#### **7.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT**

Pour l'exercice 2018, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 002 630 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 622 630 €.

#### **7.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

La durée d'extinction de la dette est de 22 ans.

Les tableaux relatifs à l'extinction de la dette sont présentés en annexe.